

Séance d'information

# Agrandissement du poste de ventilation mécanique Arcand

26 mars 2025



parlons·en



# Fonctionnement de la rencontre

Séance d'information - Agrandissement PVM Arcand

NON DÉMARRÉE | 00:12

Clavardage Participants Lever la main Réagir Affichage Notes Salles Applis Autres **Caméra** Micro Partager

Poser une question à l'écrit :  
utiliser le bouton "Clavardage".

1. Lever la main

2. Attendre que l'on vous  
accorde le tour de parole.

3. Activer votre  
micro.

4. Activer votre caméra (optionnel).

# Présentation des intervenants

# Plan de la présentation

- Mise en contexte
- Le projet
- Principales étapes de mise en œuvre
- Gestion des impacts
- Période de questions

# Mise en contexte

# Qu'est-ce qu'un poste de ventilation mécanique (PVM)?

- Un PVM, c'est une infrastructure qui sert à ventiler le tunnel du métro.
- Les PVM sont essentiels au fonctionnement du métro, ils servent à assurer :
  - La ventilation confort
  - La ventilation lors des travaux de nuit
  - La ventilation d'urgence du métro



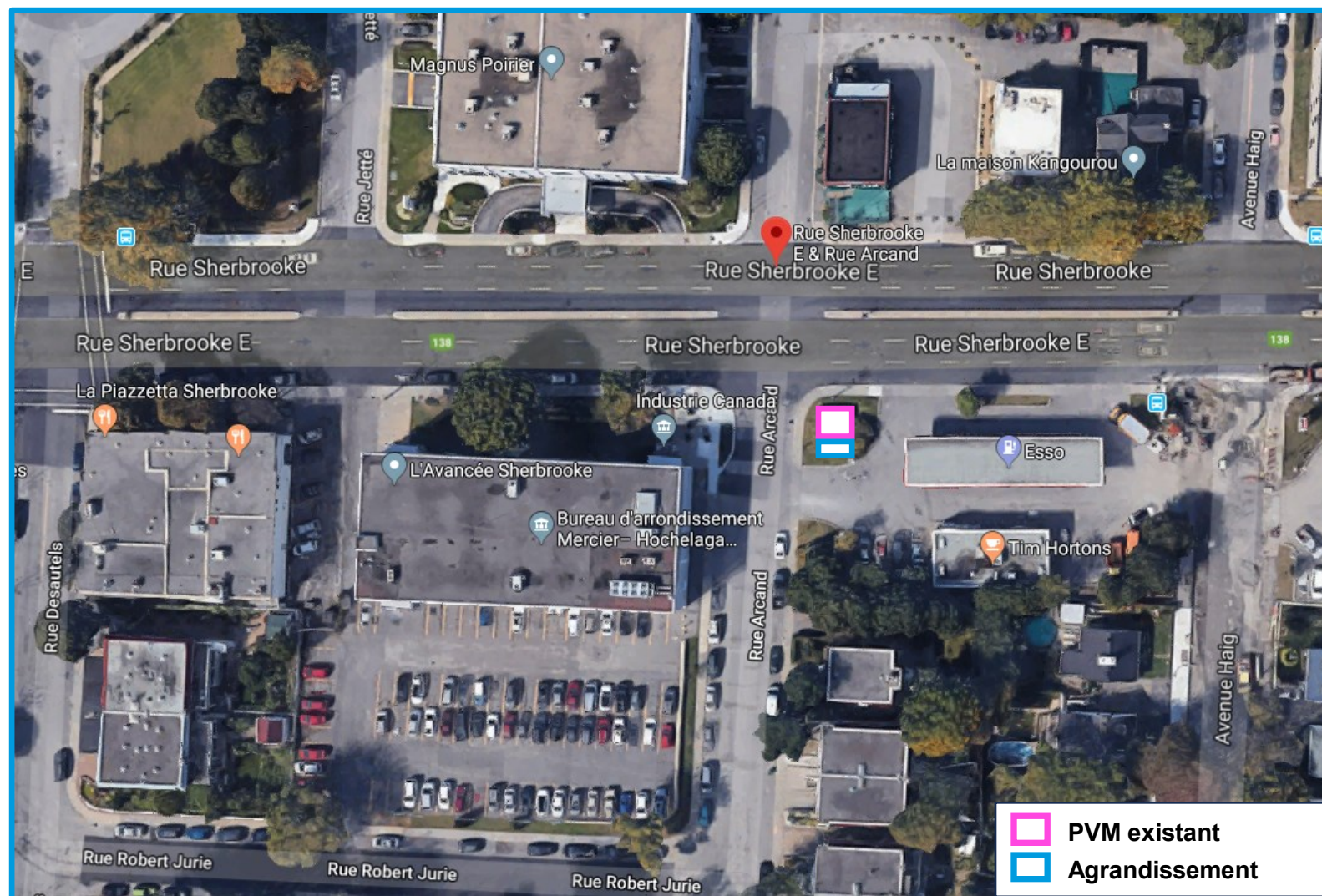
# Raison d'être du projet

- Mettre aux normes :
  - Sera réalisé dans l'infrastructure existante avec un agrandissement minimal.
  - Rendre les équipements et la capacité de ventilation conformes aux exigences des normes de protection incendie en vigueur.
- Améliorer la fiabilité et la robustesse du système de ventilation du tunnel.
- Moderniser l'édicule avec une architecture soignée, pour une intégration architecturale plus harmonieuse.
- Créer un accès à partir de la surface, pour les employés chargés de la maintenance des équipements.

# Le projet

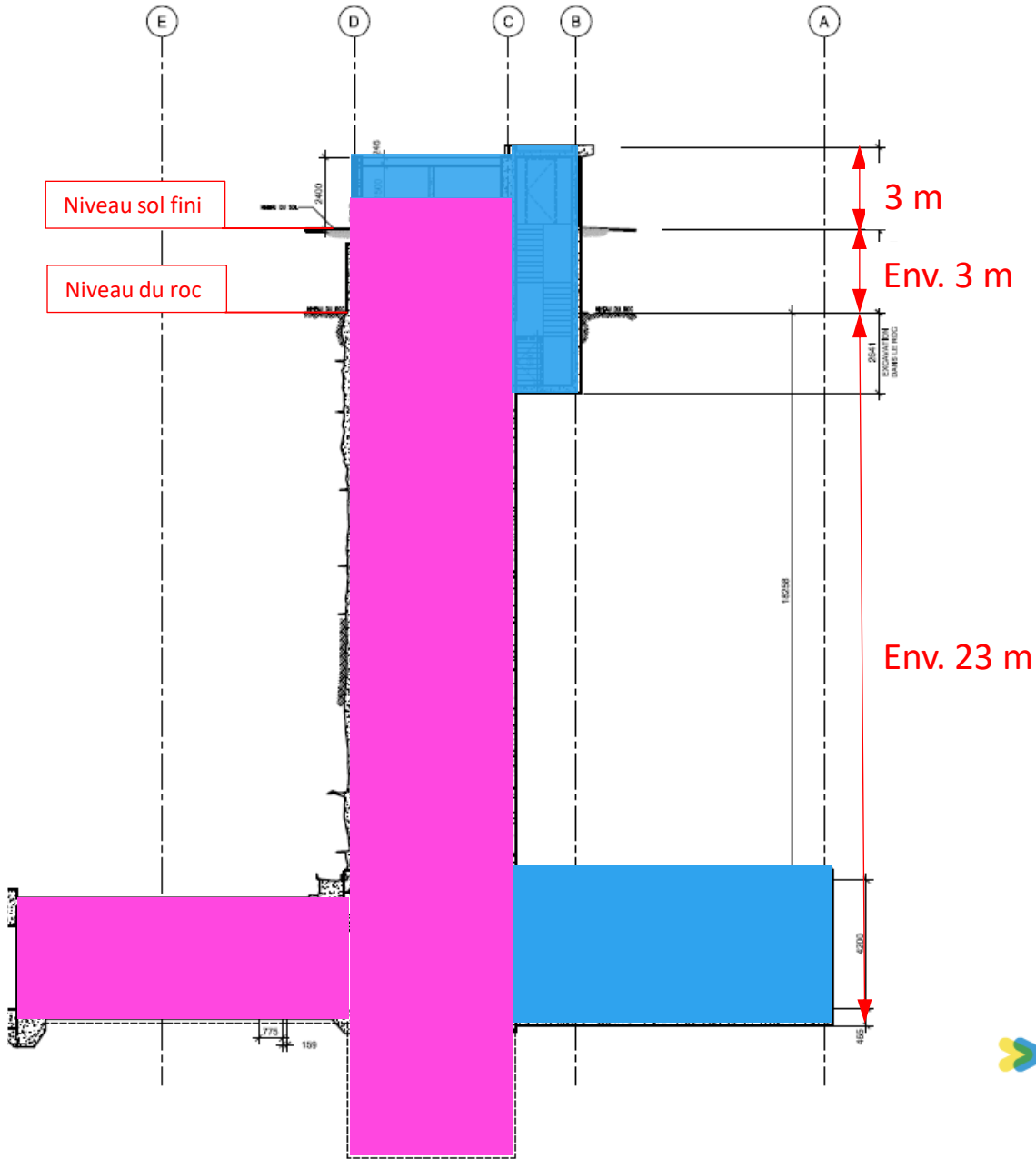
# Implantation

- Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- Entre les stations Langelier et Radisson.
- Intersection des rues Sherbrooke Est et Arcand.
- Proximité d'une station d'essence.



# Coupe longitudinale

- Existant
- Agrandissement



# Édicule

➤ Perspectives – Vue de la rue Sherbrooke



Existant



À terme

# Édicule

► Perspectives – Vue de la rue Arcand



Existant

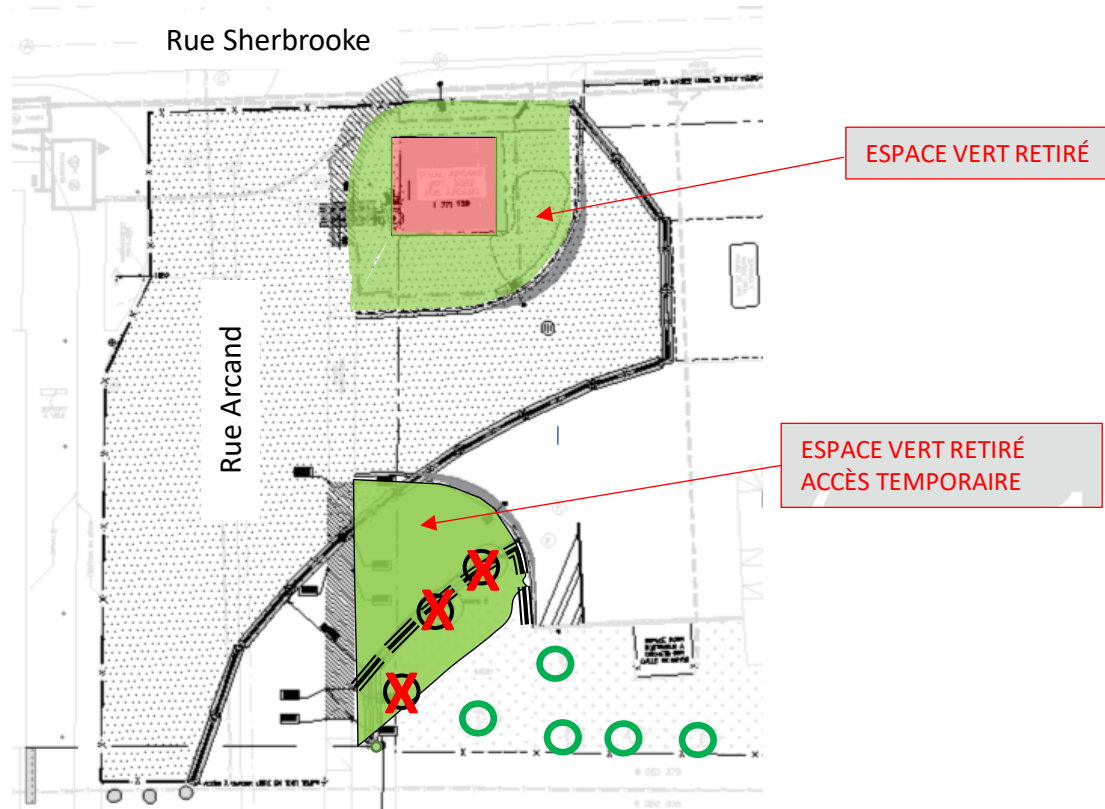


À terme

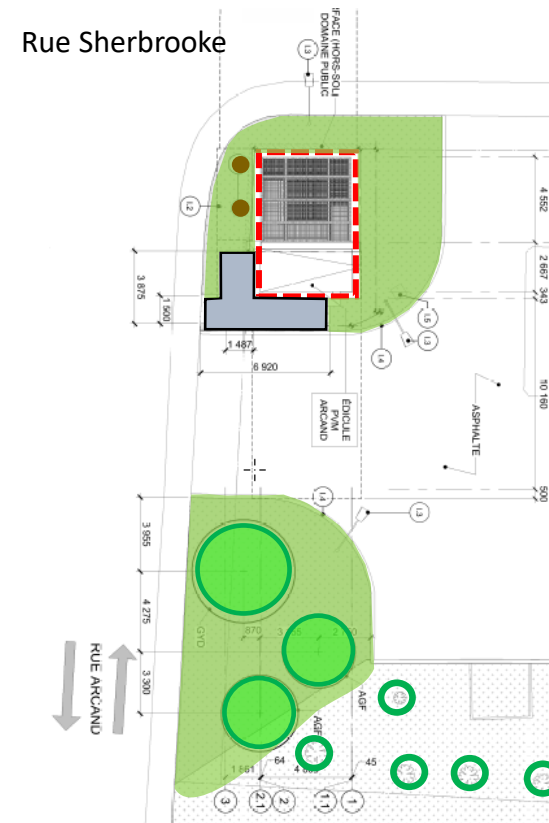
# Aménagement paysager

- Coupe de trois arbres, qui seront remplacés à la fin des travaux
- À la fin des travaux, remise en état du terrain :
  - Bordures
  - Plantation d'arbres
  - Engazonnement

# Aménagement paysager



EXISTANT/TEMPORAIRE



REMISE EN ÉTAT

- |   |                |   |                 |   |                   |   |                       |
|---|----------------|---|-----------------|---|-------------------|---|-----------------------|
|  | PVM existant   |  | Arbre retiré    |  | Espace végétalisé |  | Limite du PVM agrandi |
|  | Arbre conservé |  | Nouveaux arbres |  | Trottoir d'accès  |   |                       |

# Principales étapes de mise en œuvre

# Aire de chantier



# Étapes de mise en œuvre

## Mobilisation du chantier



Mise en place des clôtures de chantier.



Livraison d'équipements de chantier.



Installation des écrans antibruit (si requis).

# Étapes de mise en œuvre

## Excavation du mort terrain



Installation de pieux forés au périmètre de l'excavation.



Excavation du mort terrain.  
Installation de la paroi berlinoise.

# Étapes de mise en œuvre

Béton projeté, membrane d'étanchéité et bétonnage de l'infrastructure



Consolidation du roc et béton projeté.



Membrane d'étanchéité.



Armature et coffrage.

# Échéancier

Grandes étapes du projet	Période des travaux
Mobilisation	Avril 2025
Démantèlement des équipements existants	Printemps / été 2025
Soutènement et excavation du mort-terrain et du roc en tunnel	Printemps 2025 à hiver 2026
Bétonnage	Hiver 2026 à hiver 2027
Installation des nouveaux équipements	Automne 2026
Travaux civils et aménagement paysager	Été / automne 2027

➤ Durée totale prévue : +/- 30 mois

# Gestion des impacts

# Gestion des impacts

## Stationnement, circulation automobile et piétonne

- **Présence d'un signaleur** à la jonction du chantier et de la rue Arcand pour gérer la circulation automobile et piétonne.
- Lorsque des véhicules de chantier sont planifiés (camions, bétonnières, grues ou autres), l'Adjudicataire doit mobiliser un ou des **signaleurs supplémentaires** aux intersections des rues Arcand/Jean-Lecompte et Arcand/De Marseille pour gérer l'interaction entre les piétons, les vélos et les véhicules de chantier à proximité de l'école et du REV (réseau expresse vélo) situés sur la rue De Marseille.
- **Aucune entrave sur la rue Sherbrooke Est.**
- **Retrait temporaire de quelques places de stationnement** des deux côtés de la rue Arcand pour l'aire d'attente des camions et permettre des manœuvres sécuritaires des véhicules de chantier devant le 3375-77 rue Arcand.
- **Maintien de l'accès à la station-service** via un chemin d'accès (rue Arcand).
- **Maintien du trottoir ouest sur la rue Arcand à partir de Sherbrooke.**

# Gestion des impacts

## Horaire des travaux

- Horaire régulier du lundi au vendredi de 7 h à 17 h en semaine.
- Possibilité de travaux les samedis (de 9 h à 17 h), seulement sur autorisation de la STM .
- Travaux les dimanches en cas de nécessité extrême (périodes permises au cas par cas).
- Travaux de nuit dans le tunnel du métro (hors exploitation du métro).

## Gestion du bruit

- Limite de bruit imposée au contrat (bruit intermittent et continu).
- L'entrepreneur doit mettre en place les mesures de mitigation afin de se conformer à la limite de bruit imposée (ex. écrans acoustique).
- Suivi sonore sur le site effectué par une firme externe.
- Formation pour la gestion du bruit en chantier pour le surintendant et les contremaîtres.
- Installation d'une station permanente (sonomètre) sur site.
- Utilisation d'équipements électriques et alarmes de recul à intensité variable et bruit blanc.



# Gestion des impacts

## Poussière

- Les toiles installées sur les clôtures de chantier serviront de barrière contre la poussière, au périmètre du chantier.
- Arrosage lors de travaux de démolition ou de l'excavation pour rabattre la poussière au sol.
- Arrosage des rues en période sèche.

## Excavation mécanique du roc et vibrations engendrées

- Les vibrations engendrées par l'excavation du roc seront surveillées en temps réel par l'installation de géophones dans le tunnel du métro et pour certains bâtiments identifiés pour assurer le respect des limites de la réglementation.
- Préinspections des bâtiments situés dans la zone d'influence (déterminé par l'expert en vibrations). Les résidences ciblées par ces inspections seront avisées prochainement.

# Gestion des impacts

## Sécurité du public

- Installation de clôtures de chantier de 2,4m au périmètre du chantier pour éviter les intrusions.
- Installation de caméras, d'éclairage et de détecteurs de fumée dans la zone de chantier.

## Autres

- Interdiction de stationner dans les rues du voisinage pour les travailleurs du chantier.
- Déneigement des trottoirs et de la rue Arcand par l'Arrondissement.
- Aucun changement pour les collectes (poubelle, recyclage, autres).

# Communications

## En tout temps

- 514 STM-INFO (514 786-4636), option 6

## Avant les travaux

- Distribution de feuillets aux riverains (complétée)
- Séance d'information sur la mise en œuvre (en cours)

## Pendant les travaux

- Agent de liaison : **Hendell Blaise** [liaison@stm.info](mailto:liaison@stm.info)
- Page web du projet : [stm.info/Arcand](http://stm.info/Arcand)
- Bulletin électronique pour recevoir des nouvelles du projet (inscription via la page web du projet)

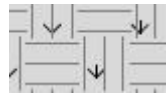
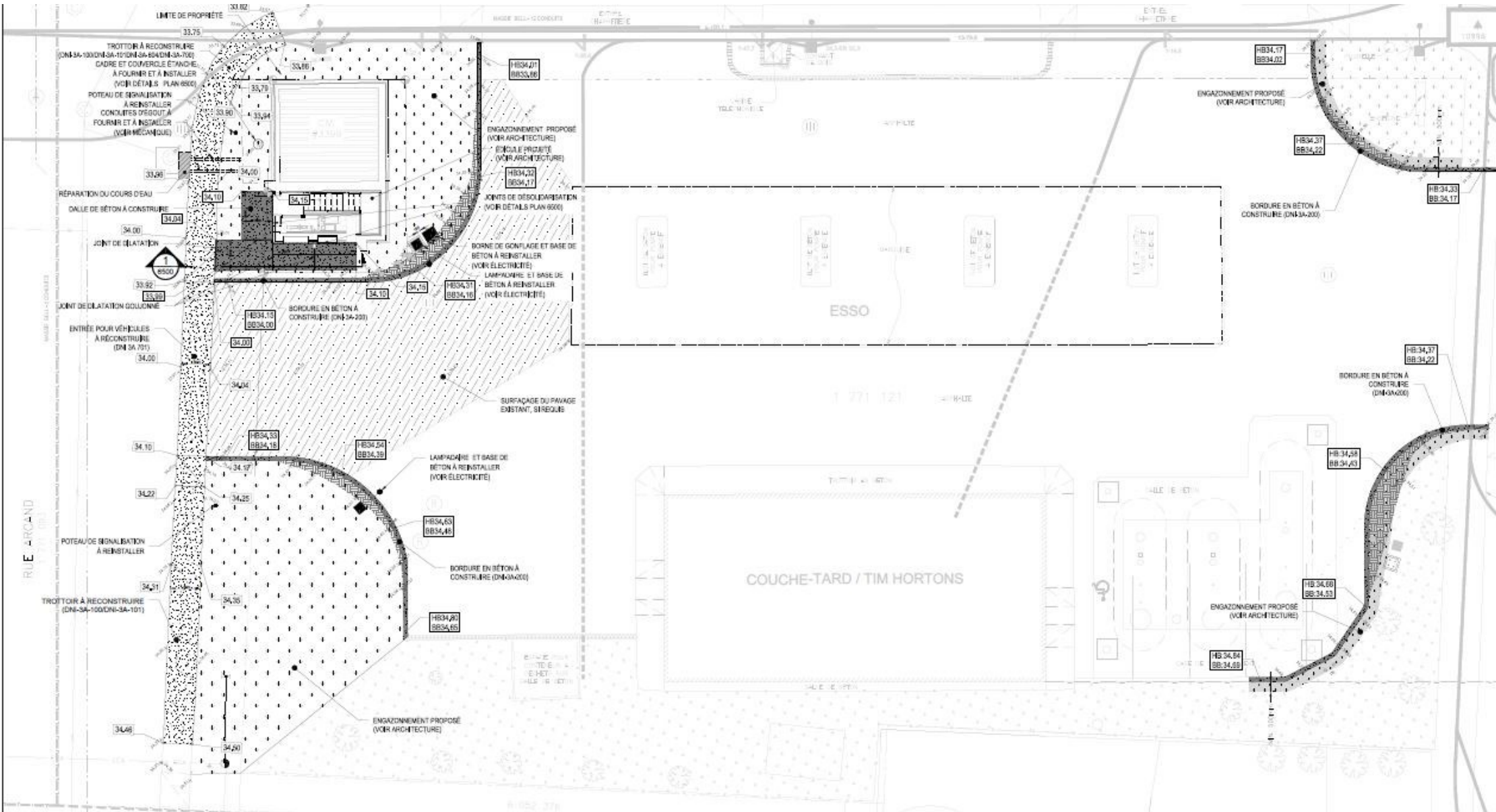


# Période de questions

# Merci

# Annexes

# Zones végétalisées à terme



Nouvelles zones végétalisées